

La ville de Dreux

encourage depuis plus de 20 ans les propriétaires à procéder au ravalement de leur immeuble et accompagne les projets de renouvellement urbain sur son territoire.

Pour cela elle met en place une campagne de ravalement des façades avec un système incitatif de subvention.

Les opérations de ravalement, tout en valorisant le paysage urbain, participent à l'amélioration du cadre de vie.

La demande de subvention

La Maison de l'Habitat et du Commerce vous assiste dans la mise en œuvre du projet de ravalement (préconisations, déclaration préalable de travaux, ...) et le montage du dossier de subvention (demande et règlement de la subvention...)

Code de la construction et de l'Habitat - Extrait Art. L 132-1 « Les façades des immeubles doivent être constamment tenues en bon état de propreté. Les travaux nécessaires doivent être effectués au moins tous les 10 ans. »

Les aides financières

Les subventions accordées sont calculées selon le type et l'ampleur des travaux à engager :

Aide A

Échafaudage, lavage, peinture des menuiseries et ferronneries

7,50 €/m² - plafonnée à 1 500 €

Aide B

Échafaudage, lavage + peinture des façades, peinture des menuiseries et ferronneries

20,00 €/m² - plafonnée à 3 000 €

Aide C

Échafaudage, reprise pan de bois, corniches, bandeaux, piochement de l'enduit, ravalement sur rivière, peinture des menuiseries et ferronneries

50,00 €/m² - plafonnée à 7 500 €

Aide aux économies d'énergie

Remplacement de fenêtres par des menuiseries bois performantes (conditions cf. règlement)

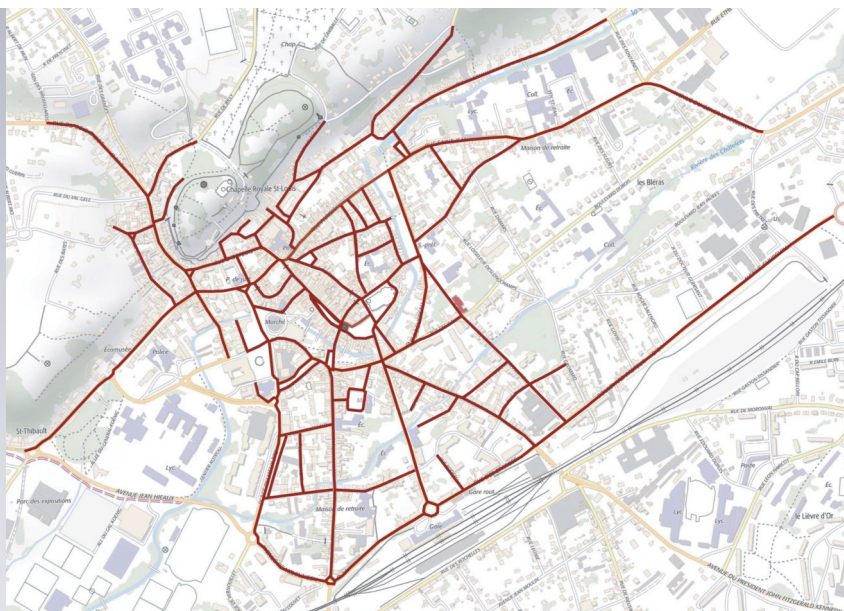
200 €/m² de menuiserie changée

Un **déplafonnement est accordé pour les travaux supplémentaires** prescrits par l'Architecte des Bâtiments de France ainsi que les travaux d'entretien et de restitution des modénatures, décors de la façade et ouvrage de protection. Ils seront subventionnés à hauteur de **50% de leur montant hors taxe** mentionné sur devis.

AVEC LA VILLE *embellissez* vos façades !

Périmètre

Place Anatole France
Rue des Anglaises
Rue André Ravelli
Rue Batardon
Ruelle Bernage
Ruelle Bodeau
Place de la Bonde
Rue de Billy (jusqu'à la rue de Penthièvre)
Rue du Bois des Fosses
Rue du Bois Sabot (jusqu'à la sente des Brouillards)
Rue des Capucins
Rue des Caves
Rue Charles Maillier
Rue de Châteaudun
Rue Chenevotte
Rue Claye
Ruelle aux Cochers
Rue du Cmd Beaurepaire
Rue Desmousseaux
Rue du Docteur Jousselin
Rue Doguereau
Rue des Embûches
Rue Ernest Renan
Rue Esmyr Caron
Rue des Eparges
Avenue des Fenets
Rue de Flandres



Place des Fusillés
Rue des Gaults
Rue du Gl. de Gaulle
Avenue Gl. Leclerc (jusqu'à la rue des Prêtres)
Avenue Gl. Marceau
Rue Godeau
Rue Gouverneur

Rue de la Gde Falaise (jusqu'au boulevard des Maillotières)
Rue du Grenier à sel
Rue Illiers
Rue Lamesange
Rue Leveillard
Place Louis Philippe

Boulevard Louis Terrier
Rue Marquis
Impasse Marteau
Gde rue Maurice Viollette
Avenue Melsungen
Rue Mérigot
Place Mésirard
Place Métézeau

Rue du Mur
Rue Notre Dame des Marches
Rue des 9 et 10 juin 1940
Rue Pastre
Rue de Penthièvre
Rue de la Petite Falaise
Rue Petit Pas
Rue Philidor
Rue/place du Musée
Rue de la Plane
Rue d'Orfeuill
Rue d'Orléans
Rue du Palais
Rue Paris
Boulevard Pasteur
Rue Porte Chartraine
Rue des Rochelles
Place / Rue Rotrou
Rue Saint Denis
Rue Saint Jean
Rue Saint Martin
Rue Saint Pierre
Rue Saint Thibault (jusqu'à l'avenue Jean Hieaux)
Rue Saint Vincent
Rue de Sénarmont
Rue aux Tanneurs
Rue du Vieux Pavé
Place / Rue du Vieux Pré
Rue du Tourniquet

CAMPAGNE 2023-2026 ravalement des façades



Il s'agit pour tous de :

- embellir les façades ;
- contribuer à la qualité de vie et la valorisation de la ville ;
- mettre en valeur le patrimoine.

Pour quels bénéficiaires ?

Tout propriétaire privé d'une parcelle bâtie (particulier, SCI...) comprise dans le périmètre de la campagne.

Pour quelles façades ?

Toutes les façades, pignons, murs de clôtures vus de l'espace public et/ou de la rivière.

Qui réalise les travaux ?

Les travaux doivent être confiés à un professionnel du bâtiment inscrit au Répertoire des Métiers ou au Registre du Commerce et des Sociétés.

Quel délai ?

Les travaux de ravalement des immeubles situés dans le périmètre ont un droit à subvention jusqu'au 31 décembre 2026.

Votre immeuble comporte un commerce ?

Vous pouvez être bénéficiaire d'un accompagnement supplémentaire grâce à notre campagne de rénovation des devantures commerciales.

CONTACT

Vous souhaitez bénéficier du dispositif

SPL / Maison de l'Habitat et du Commerce

8/10, rue du Général de Gaulle

28100 DREUX

02.37.38.55.00

Ouverture au public

Du Lundi au vendredi

9h à 12h / 14h à 18h

Vendredi fermeture à 17h30

habitat@spl-dreux.fr

www.maison-habitat.fr